



**Protections patrimoniales**

- ★ Bâtiment protégé (L.151-19 CU)
- Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)
- Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)

**Protections paysagères et/ou écologiques**

- Arbre protégé (L.151-23 CU)
- Mare protégée (L.151-23 CU)
- Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)
- Espace boisé classé (L.110-1 CU)
- Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)
- Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)

**Prescriptions diverses**

- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
- Linéaire commercial (L.151-16 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
- Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)

**Informations et servitudes particulières :**

- Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Ile-de-France de 2014
- Crue de la Seine 1910
- Inventaire des zones humides - IDF - 2021
- Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.

**Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie ACI)**

- Classé
- Inscrit

Source : cadastre 2024, IGN/P

**LOGO CODRA**

Prescription par délibération communautaire du :  
23/03/22  
Arrêt par délibération communautaire du :  
11/07/24  
Approbation par délibération communautaire du :



6.1 plan de zonage  
Mons-en-Montois

